



CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE DE SAINT-HOSTIEN

Salle Du Haut

Salle Du Bas

Entre

Mairie De Saint-Hostien
1 Place de la Mairie
43260 Saint-Hostien

Et l'utilisateur

Nom du Demandeur (**majeur uniquement**) :
Raison Sociale ou Association :
Qualité du Demandeur :
Date de naissance :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone (fixe et/ou portable) :
Adresse électronique :

*Le présent contrat a pour objectif de permettre l'utilisation des installations pour la satisfaction pleine et entière de tous, tout en veillant scrupuleusement au respect du matériel et des lieux mis à disposition.
Chaque utilisateur doit avoir conscience que le règlement ne cherche, en aucune façon, à limiter la liberté d'évolution dans les installations mais au contraire à préserver la qualité de celles-ci dans le temps.*

CARACTÉRISTIQUES DE LA LOCATION

Le présent contrat est établi pour une location portant sur la période suivante :

Du / / : h au / / : h

Nature de la manifestation :

Nombre de participants :

A-Préalablement à l'utilisation des locaux, l'organisateur reconnaît :

* avoir souscrit une assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition ;

cette police portant le n° a été souscrite le / /

Auprès de la société (Attestation annexée)

* avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que des consignes particulières et s'engage à les appliquer, ainsi que les consignes spécifiques données par le service Incendie.

*avoir procédé avec les services de l'exploitant à une visite de l'établissement et plus particulièrement des locaux et des voies d'accès qui seront effectivement utilisés, et avoir constaté avec ces services l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs, robinets d'incendie armés...) et pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

*Avoir reçu de l'exploitant une information sur la mise en œuvre de l'ensemble des moyens de secours dont dispose l'établissement (Voir fiche explicative mise à disposition dans la salle).

En cas d'urgence, l'utilisateur devra contacter la Mairie au **04 71 57 60 83** pendant les horaires d'ouverture ou le **06.31.96.56.21** (*Adjointe en charge des salles communales*).

B - Au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition, l'organisateur s'engage :

- à en assurer le gardiennage ainsi que celui des voies d'accès ;
- à contrôler les entrées et les sorties des participants aux activités considérées ;
- à faire respecter les règles de sécurité par les participants ;
- à contrôler à partir de 22 heures tout bruit pouvant être considéré comme du tapage nocturne ;
- à respecter le nombre de participants indiqué sur ledit contrat ;
- à interdire aux participants de dormir dans les salles et aux abords de celles-ci ;
- à réparer ou à indemniser l'établissement ou la collectivité locale pour les dégâts matériels éventuellement commis et les pertes constatées.
- **ne pas utiliser de feu d'artifice à l'intérieur et l'extérieur de la salle ;**
- **ne pas utiliser des bougies étincellantes, des flammes nues, des lanternes à l'intérieur de la salle**

C-Montant de la location :

- 200,00 €** (deux cent euros) pour les particuliers qu'ils soient résidents ou non de la commune.
 - 80,00 €** (quatre-vingt euros) pour les particuliers qu'ils soient résidents ou non de la commune.
 - **Chauffage : du 15/10 au 15/04 :**
 - 30,00 €** (trente euros) pour la salle du haut.
 - 20,00 €** (vingt euros) pour la salle du bas.
 - **Option Ménage sol :**
 - 100,00 €** (cent euros)
 - **Deux chèques de caution à l'ordre du Trésor Public :**
 - Une caution de **500,00 €** pour dégradation des biens mobiliers et immobiliers,
 - Une caution de **100,00 €** pour défaut de nettoyage constaté.
- l'utilisateur autorise la Mairie à détruire les chèques de caution après encaissement de la location.**

D-Responsabilité :

L'organisateur devra se conformer aux prescriptions et règlements en vigueur notamment en ce qui concerne la sécurité, la salubrité de sorte que la mairie ne puisse faire l'objet d'aucune poursuite, ainsi qu'au règlement intérieur de la salle communale joint au présent contrat de location. L'organisateur certifie en signant le présent contrat qu'il a pris connaissance des différentes règles de l'utilisation des locaux et s'engage à les respecter et les faire respecter.

**Le demandeur ne pourra ni sous-louer, ni prêter tout ou partie des locaux de la salle louée.
Le demandeur doit être obligatoirement majeur et présent le jour de l'évènement.**

(Faire précéder la signature de la mention « *lu et approuvé, bon pour accord dans les termes ci-dessus* » et parapher chaque page).

Le demandeur,

Le représentant de la mairie,